

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

12. Extension du réseau électrique allée des Tilleuls et allée des Peupliers à Boisseuil.

Dans le cadre de la réalisation du projet de construction de 30 pavillons accessibles sur les parcelles AK 221, AK 222 et AK 223 situées allée des Peupliers à Boisseuil et appartenant à Monsieur Stéphane Cruveilher, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique en domaine public allée des Tilleuls et allée des Peupliers.

En effet, la commune s'était déjà engagée à assumer le coût de cette extension le 23 avril 2018, au cours de l'instruction de la demande de permis de construire déposée par la SCI les Chevailles représentée par Monsieur Stéphane Cruveilher et délivrée le 24 avril 2018.

L'arrêté délivrant le permis de construire ayant fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges puis devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Bordeaux, celui-ci n'a pas encore été exécuté. Le recours en appel des requérants a été rejeté par la CAA de Bordeaux le 22 décembre 2020 et le porteur de projet entend démarrer le chantier en 2023.

Il convient donc de réactualiser le chiffrage antérieur et de signer un nouveau devis afin de pouvoir permettre la réalisation de l'extension.

L'extension de réseau pour ce projet représente un total de 490 mètres linéaires dont 230 mètres linéaires en domaine public et le devis d'ENEDIS s'élève à 28 121 € TTC, montant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de financer les travaux d'extension du réseau électrique allée des Tilleuls et allée des Peupliers et d'autoriser le Maire à signer le devis avec ENEDIS pour un montant de 28 121 € TTC,**
- **de donner au Maire toute autorisation nécessaire aux fins envisagées,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

